

# U1A - ELU0405 - PRENDRE LA PAROLE ET DEBATTRE

(Séance réservée aux élus)

INSCRIPTION



## Formation du mercredi 13 mars 2024

Places limitées à 15 inscriptions

COLLECTIVITE .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le mercredi 13 mars 2024

Salle de formation AMF16  
30 rue Denis Papin  
ANGOULEME

### COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

### FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

**vous devez vous inscrire**

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »

**avant le 19/01/2024**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16  
avant le 19/01/2024

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : [contact@amf16.fr](mailto:contact@amf16.fr)

# U1B - ELU0405 - PRENDRE LA PAROLE ET DEBATTRE

(Séance réservée aux élus)

INSCRIPTION



## Formation du mardi 8 octobre 2024

**Places limitées à 15 inscriptions**

COLLECTIVITE .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le mardi 8 octobre 2024

Salle de formation AMF16  
30 rue Denis Papin  
ANGOULEME

### COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

### FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

**vous devez vous inscrire**

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »

**avant le 20/09/2024**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16  
avant le 20/09/2024

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : [contact@amf16.fr](mailto:contact@amf16.fr)